



COOPÉRATION CDG NORMANDS

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CONVENTION REGIONALE

Relative à l'organisation et au financement

De la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial 2023

(CRET 2023)

Entre les soussignés :

Le Centre de Gestion du Calvados (CDG 14), situé 2 Impasse Initialis, 14202 Hérouville-Saint-Clair, représenté par son Président, Hubert PICARD,

Et,

Le Centre de Gestion de l'Eure (CDG 27), situé 10 Bis Rue du Dr Michel Baudoux, 27000 Évreux, représenté par son Président, Pascal LEHONGRE,

Et,

Le Centre de Gestion de la Manche (CDG 50), situé 139 Rue Guillaume Fouace, 50000 Saint-Lô, représenté par son Président, Jean-Dominique BOURDIN,

Et,

Le Centre de Gestion de l'Orne (CDG 61), situé rue François Arago, 61250 Valframbert, représenté par son Président, Francis AIVAR,

Et,

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CDG 76), situé 40 Allée de la Ronce – 76230 Isneauville, représenté par son Président, Christophe BOUILLON,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Exposé :

Conformément à l'article L452-11 du code général de la fonction publique, un schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation a été élaboré entre les cinq Centres de Gestion Normands. Signé le 18 décembre 2020 et mis à jour en 2022, ce document prévoit en son article 3.2 l'organisation de la conférence régionale de l'emploi Territorial (CRET).

Cette conférence, qui associe les représentants des collectivités affiliées et non affiliées, le CNFPT et les organisations syndicales, a pour objet d'assurer une coordination de leurs missions en matière d'emploi public territorial et d'organisation des concours de recrutement.

Comme pour l'édition 2022 de la CRET, les CDG du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime ont retenu le principe d'une manifestation organisée en cinq lieux du territoire, permettant à chaque CDG de recevoir dans ses locaux (ou à proximité) les élus et agents de son département. Les cinq lieux choisis sont reliés entre eux par un système numérique de retransmission permettant à chaque CDG d'organiser une partie de la manifestation et de suivre les animations présentées par les autres CDG.

Pour financer les dépenses inhérentes à la CRET, les CDG Normands ont décidé d'utiliser une partie des excédents du budget annexe régional consacré à la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) de catégorie A et à la CRET. Créé par délibération du Conseil d'Administration du CDG coordonnateur (CDG 76) le 14 décembre 2017, ce budget a vu son objet évoluer via une délibération de ce même Conseil d'Administration en date du 27 juin 2022.

La présente convention a donc pour objet, d'une part, de formaliser les éléments organisationnels et budgétaires entourant la CRET 2023 et, d'autre part, d'autoriser sa prise en charge financière au travers du budget annexe régional « FMPE et CRET ».

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Les Centres de Gestion du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime décident de se regrouper et de mutualiser leurs moyens pour répondre à l'obligation qui leur est faite d'organiser une Conférence Régionale de l'Emploi Territorial en 2023. A cette fin, ils définissent le programme de la manifestation, son déroulement, les moyens qu'ils y consacrent ainsi que le mode financement.

Article 2 : Programme

Le programme de la CRET, s'étendant sur une journée, est le suivant :

- A partir de 8h00 : accueil café sur chaque lieu de conférence,
- 8h45 : mot d'accueil du Président du CDG d'accueil,
- 9h-9h30 : Présentation des statistiques par le CDG 27 et le CNFPT,

- 9h30-10h30 : 1^{ère} table ronde « Qualité de Vie et Conditions de Travail : les étapes clés pour une démarche réussie par le CDG 14,
- 10h30 : Pause,
- 11h : Témoignage « La QVCT, ça marche vraiment ! » par le CDG 50,
- 11h30 : 2^{ème} table ronde « Vieillesse et usure professionnelle : comment les prévenir et mieux accompagner les fins de carrière ? » par le CDG 61,
- 12h30 : Cocktail déjeunatoire,
- 13h45 : Conférence « Le dialogue social : 1^{er} vecteur de la qualité de vie et des conditions de travail » par le CDG 76,
- 14h30 : Échanges avec le public dans chaque lieu de conférence autour de la QVCT.

Article 3 : Lieux de la conférence

La conférence se tient simultanément dans chaque département normand, chaque Centre de Gestion accueillant son public dans un lieu adapté, disposant d'une connexion numérique suffisante, et ayant une capacité d'accueil d'au moins une centaine de personnes.

Chaque CDG veille à permettre l'accès à ce lieu à l'équipe technique assurant la retransmission et l'enregistrement de la CRET, la veille de l'évènement avant 18h.

Article 4 : Animation et répartition des missions

Le CDG 76 accueille l'animateur de la conférence. Celui-ci est chargé de la présentation initiale de la conférence, de l'enchaînement des séquences et de la conclusion de la journée. Il distribue la parole et anime à distance les tables rondes. Le CDG 76 accueille également la prestation du conférencier.

Le CDG 27, en partenariat avec le CNFPT, recherche et sélectionne les indicateurs et éléments statistiques en lien avec la thématique de la CRET. Il se charge de leur présentation lors de la première partie de la matinée.

Le CDG 14 propose et valide la participation de trois à quatre intervenants pour la 1^{ère} table ronde consacrée aux étapes clés d'une démarche QVCT réussie. Il en communique le détail à l'animateur en amont de la réunion, de telle sorte que celui-ci puisse prendre l'attache des intervenants.

Le CDG 50 sélectionne, propose et valide l'intervention de deux témoins (un élu et un cadre territorial) qui mettent en exergue une démarche QVCT réussie, illustrant ainsi la première table ronde

Le CDG 61 propose et valide la participation de trois ou quatre intervenants pour la table ronde consacrée à au vieillissement et à l'usure professionnelle. Il en communique le détail à l'animateur en amont de la réunion, de telle sorte que celui-ci puisse prendre l'attache des intervenants.

Article 5 : Communication

Il est convenu que le CDG 76 confectionne, en relation avec les autres Centres de Gestion, les supports de communication de la manifestation. A ce titre, il propose a minima une invitation commune à tous les Centres de Gestion sous forme d'e-mailing avec inscription des participants en ligne.

Chaque Centre de Gestion se charge de la diffusion de l'information dans son département et assure la réception des inscriptions. Il gère également les relations pré et post conférence avec élus, agents et partenaires de son territoire.

Il est convenu que les publics conviés par Centres de Gestion sont les suivants :

- Les Maires,
- Les Présidents d'EPCI,
- Les Parlementaires,
- Le Président du Conseil Départemental,
- Les DGS, DGA, DRH, Secrétaire de mairie,
- Les organisations syndicales,
- Les partenaires des CDG : CNFPT, Pôle emploi, CAP Emploi, FIPHFP, Missions locales,
- Les Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi
- Les étudiants des licences Pro MACT.

Article 6 : Logistique et convivialités

Le CDG 76 assure, via un prestataire de service spécialisé, la retransmission et l'enregistrement de la conférence dans les cinq points du territoire. Cette prestation inclut la présence d'au moins un technicien « son » et « image » dans chaque lieu et d'un régisseur auprès du CDG 76. Les salles accueillant la CRET doivent être disponibles la veille de la CRET afin que les techniciens puissent procéder aux essais. Elles doivent disposer d'un débit numérique suffisant.

Les convivialités d'accueil ainsi que le déjeuner relèvent de la responsabilité de chaque Centre de Gestion qui retient le prestataire de son choix. Il est toutefois convenu que le budget consacré aux convivialités est de 45 € maximum par inscrit afin de garantir un niveau de prestation uniforme sur tout le territoire. Le nombre de repas commandés par chaque CDG pourra par ailleurs être utilement réduit en fonction du taux d'absentéisme observé lors de la CRET 2022 (jusqu'à -30%)

Article 7 : Financement

Chaque Centre de Gestion (y compris le CDG76) assure sur son budget propre le paiement des prestations qu'il commande dans la limite du budget prévisionnel global arrêté pour la manifestation.

Ainsi, le CDG76 prend directement en charge les dépenses communes suivantes :

- La prestation de la société assurant la retransmission de la CRET,
- La prestation de l'animateur,
- La prestation du conférencier ainsi que ses frais de séjour,
- Les frais divers liés à la communication et à l'organisation générale de la CRET

Chaque Centre de Gestion prend en charge les frais suivants :

- Les frais de restauration et les convivialités du matin et de la pause dans la matinée, dans la limite de 45 € par inscrit,
- Les frais de location de salle, le cas échéant,
- Le défraiement éventuel des intervenants (nuitées d'hôtel, dîner la veille de la CRET, frais de transport) ainsi que les petits cadeaux éventuels de remerciement.

A titre indicatif, les frais projetés sont récapitulés dans le tableau joint à la convention.

Les dépenses payées par chaque Centre de Gestion font l'objet, à l'issue de la conférence et en tout état de cause avant le 30 novembre 2023, d'un récapitulatif adressé au CDG 76. Ce dernier procède à leur remboursement en imputant leur montant sur les crédits inscrits au budget annexe régional « FMPE et CRET ».

Il est convenu que les charges salariales des agents des CDG chargés de préparer la CRET ne font l'objet d'aucun remboursement sur le budget annexe régional.

Article 8 : Entrée en vigueur et contentieux

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties. Sa durée est d'un an. Les difficultés qui pourraient naître de son application feront l'objet de résolutions amiables. Si elles persistent, le Tribunal Administratif de Rouen sera saisi à la diligence de l'une des parties.

Fait en 5 exemplaires

A Isneauville, le

Pour le Centre de Gestion 76,

Le Président,
Christophe BOUILLON

A Caen,

Pour le Centre de Gestion 14,

Le Président,
Hubert PICARD

A Evreux, le

Pour le Centre de Gestion 27,

Le Président,
Pascal LEHONGRE

A Saint-Lô, le

Pour le Centre de Gestion 50,

Le Président,
Jean-Dominique BOURDIN

A Valframbert, le

Pour le Centre de Gestion 61,

Le Président,
Francis AIVAR